## DEPARTEMENT DES YVELINES

## VILLE DE LA VERRIERE

Arrondissement de RAMBOUILLET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-035

Tél: 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars,

DATE
DE CONVOCATION

**DE CONVOCATION** 16 mars 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE

Monsieur DAINVILLE,

16 mars 2023

Mesdames LOPES, ROUSSEAU et ROUSSEL;

Messieurs DIALLO, RAOUL et MOUSSA; Adjoints au Maire

Mesdames BAC, GORBENA et RAOUL

Messieurs IBRAHIM, MONNARD, LE MOING, PERON et VILLOING; Conseillers

Municipaux délégués Madame BASELTO

Messieurs BLEE et BOURGOIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE CONSEILLERS Absents excusés :2

Madame HOCDE; Monsieur GERBOUIN

En exercice: 29 Présents: 18 Votants: 27 Absents excusés et représentés : 9

Mesdames BROCHADO, CHIAKH, DUTU, LWAMBA MAKANYAKA, PASCOAL et

SELBONNE; Messieurs MARE, MEY et POING

Pouvoirs:9

Madame BROCHADO donne pouvoir à Madame BAC Madame CHIAKH donne pouvoir à Monsieur MOUSSA Madame DUTU donne pouvoir à Monsieur BOURGOIN

Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame GORBENA

Madame PASCOAL donne pouvoir à Monsieur RAOUL Madame SELBONNE donne pouvoir à Madame RAOUL Monsieur MARE donne pouvoir à Madame BASELTO Monsieur MEY donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE Monsieur POING donne pouvoir à Monsieur VILLOING

Subvention à l'association les Mains Vertes

Secrétaire de séance: Madame Adelaïde LOPES

La séance étant ouverte à 19H00

2023-035

Objet: Subvention à l'association les Mains Vertes

Secteur: Sports et Vie Associative

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Considérant la nécessité de soutenir l'action de l'association les Mains Vertes;

Considérant l'avis de la commission Animation de la Ville (Sports, Culture, Associations, Evénementiel et Démocratie Locale) du 14 mars 2023.

Après présentation faite par Monsieur le Maire,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire et en avoir délibéré, au scrutin public vote à l'unanimité

Article 1 : Attribue une subvention de 400 € l'association les Mains Vertes au titre de l'année 2023.

Article 2 : Dit que les crédits seront imputés au budget communal.

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme,

LA VERRIERE, le 22 mars 2023

Le Maire,

**Nicolas DAINVILLE** 

